



**POSTAUX  
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications  
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03  
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27  
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@orange.fr

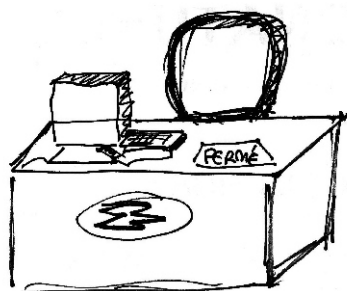


Paris, le 11 Mars 2013

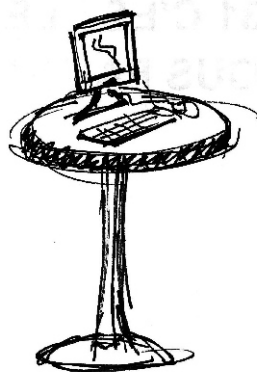
**SECTION des SATELLITES**

## VACANCES D'EMPLOIS DANS LES BUREAUX : À QUAND DE VRAIES EMBAUCHES ?

Depuis plusieurs mois, voire des années, on se retrouve avec du personnel manquant dans les bureaux par rapport au cadre réglementaire, celui mis en place par La Poste (*et qui est loin déjà de correspondre aux besoins réels du bureau*). Quelques exemples : Gare du Nord, 9 emplois vacants, Sambre et Meuse, 5 emplois vacants, Edith Piaf, 6 emplois vacants... Cette situation est due à des départs non remplacés et/ou à des congés de maladie toujours plus nombreux...



DU S'ÊGE  
SANS  
EMPLOI  
-  
-  
-



À L'EMPLOI  
SANS N'ÊGE  
-  
C'EST TOUJOURS LE  
PERSONNEL QUI  
TRINQUE !

Cela débouche sur des situations insensées : des bureaux, où La Poste elle-même reconnaît que le trafic augmente (*de 900 usagers/jour à 1200, avec 45% de ratio banque sociale*) et où il manque malgré tout 4 agents.

L'exceptionnel devient la norme : on se retrouve à 3 pour faire le travail de 5, à 2 pour faire le travail de 4.

Il s'ensuit l'impossibilité de prendre nos pauses et les congés sont plus difficiles à accorder : voilà ce que nous subissons.

En attendant le comblement du poste par un vrai recrutement, l'absence est compensée parfois par l'appel aux brigadiers, le recours aux intérimaires ou aux heures supplémentaires... Mais cela est un pis aller, en aucun cas ça ne peut être une solution durable.

Et c'est un cercle vicieux, car les vacances d'emplois créent des conditions de travail difficiles, en augmentant la charge de travail pour les agents

restants, et en augmentant l'exaspération des usagers auxquels on n'est plus en mesure de rendre les services qu'ils sont en droit d'attendre (*plus d'opération SF, temps d'attente en augmentation, « abattage », etc....*). Tout cela engendre du stress et de la fatigue et se traduit par des congés de maladie.

La santé du personnel est donc doublement mise en danger (les incivilités de toute sorte augmentent de façon exponentielle, avec des agressions physiques de plus en plus nombreuses).

Officiellement il nous est répondu que les vacances d'emplois doivent être comblées. Mais quand ?

.../...

Car l'Enseigne a décidé de ne plus recruter en externe. Elle ne fait plus appel qu'à des « passerelles » (des agents du courrier ou du colis qui passent à l'Enseigne). Ce qui prend du temps et ne répond pas à l'urgence de la situation.

Dans le même temps, de nombreux intérimaires, qui ne travaillent qu'exclusivement pour le compte de La Poste, et ce parfois pendant des années, ne sont pas recrutés, alors qu'ils « font l'affaire » et seraient immédiatement disponibles.

Tout ceci n'est que la continuité de la politique de suppressions d'emplois menée par La Poste depuis des années.

Nous étions habitués aux pratiques de La Poste, qui « anticipait » les futures restructurations en ne remplaçant pas les emplois qu'elle avait l'intention de supprimer. Mais là c'est encore pire, car dans des bureaux où il n'y a « qu'un » emploi à supprimer, on est déjà à moins quatre.

Mais peut-être, tout simplement, que La Poste n'attend que la transposition dans la loi de l'ANI et « les emplois d'avenir », pour éventuellement recruter plus facilement du personnel précaire et encore moins payé ?...

Ces pratiques sont inadmissibles, à la fois pour les conditions de travail et pour le service aux usagers, qui ne peut pas être rendu dans des conditions correctes. Et ne parlons pas des ventes !

Rappelons que les dirigeants, à tous les niveaux, doivent prendre toutes mesures nécessaires pour la santé physique et mentale du personnel. En cas de manquement grave, et de telles vacances d'emploi sont un manquement grave, ils sont passibles de sanctions pénales (article n° 4121-1 du code du travail).

**Pour la CGT, toutes les vacances d'emploi  
doivent être comblées au plus tôt.  
De simples promesses ne suffisent pas.  
Si vous avez des vacances d'emploi dans votre bureau,  
contactez la CGT, interpellez votre hiérarchie,  
utilisez le cahier de CHSCT, avec copie par fax à la CGT.**

## BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale  
des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT  
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex



Mme  Mlle  Mr NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse (1) \_\_\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_

Bureau, Centre, Filiale, Entreprise privée (2) : \_\_\_\_\_

Poste  Télécom  Filiale  Opérateur privé

Grade Reclassement \_\_\_\_\_ ou Grade Reclassification \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_ Niveau \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Indice \_\_\_\_\_

Contractuel de droit public : Grade \_\_\_\_\_ Contractuel de droit privé : Grade \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_ Niveau \_\_\_\_\_

N° de Sécurité Sociale : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : \_\_\_\_\_ Date de Naissance : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |  
jour mois année

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI  NON

Je désire participer à un stage d'accueil OUI  NON

Porter une croix si nécessaire

(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral Servi Gratuitement aux Adhérents - (2) Rayer la mention Inutile

**Codifications**  
(à remplir par le Syndicat)

Syndicat Dept :

Bureau :

Grade :

Poste

Télécom

Catégorie :

- SG
- DAT
- Cial Gest
- Technique
- Cadres
- Retraités
- CFA/CFE/CPA
- DOM

